

COMMUNE DE
LESPARROU

PLAN
DES
SERVITUDES

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 9000

Direction
Départementale
des Territoires
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,
Urbanisme et Habitat
Planification et études

10 rue des Salenques
65100 FOLX
09007 Folx
Tél. : 05 61 02 47 00
téléc. : 05 61 02 47 00

Septembre 2019 Pièce n°1/1



Servitudes légalement constituées

Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PM1)

enveloppe des zonages réglementaires

Voir plan au 1/5000e du PPR de la Commune approuvé le 04/11/2010

Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7
(sur toute la commune)

Autres informations

L'ancienne servitude de passage le long des cours d'eau s'applique dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire.

LA REPRÉSENTATION DES SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIEGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE